

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3325**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3325**

objet : **Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Messieurs les Vice-Présidents Hubert Julien Laferrière et Bruno Charles ont été invités à participer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dite "Rio+20" à Rio de Janeiro (Brésil) du 16 au 23 juin 2012 pour présenter le savoir-faire lyonnais en matière de développement durable.

A cette occasion, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière interviendra pour valoriser la politique de cohésion sociale et de développement territorial de la Communauté urbaine de Lyon lors d'une rencontre organisée par le ministère des affaires étrangères et européennes et Cités et gouvernements locaux unis. Monsieur le Vice-Président Bruno Charles interviendra pour présenter le plan climat partenarial de la Communauté urbaine lors des rencontres organisées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à messieurs les Vice-Présidents Hubert Julien Laferrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil) du 16 au 23 juin 2012.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 653 200 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.